

Syndicat Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Vincelles – Vincelottes

Compte-rendu de la réunion du 13 avril 2015 – 19h30

Mairie de Vincelles

Compte rendu de la séance du 13 avril 2015, du Conseil Syndical régulièrement convoqué en date du 8 avril 2015 et réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel FOUINAT

Ouverture de séance à 19h30

Etaient présents :

Représentants de Vincelottes : Christian GUERULT, Denis DANREE,

Représentants de Vincelles : Michel FOUINAT, Jean-Claude BOSCH, Laurent FOUINAT, Sandra GABARD

Absents excusés : Elodie ROBIN pouvoir à Christian GUERULT, Michel BOUBOULEIX pouvoir à Denis DANREE

Secrétaire de séance : Sandra GABARD

Ordre du jour :

1. Compte de Gestion et Compte Administratif 2014
2. Affectation des résultats
3. Adhésion à e-bourgogne
4. Convention ACTES
5. Clé Chambersign
6. Revalorisation des tarifs
7. Projet d'investissements 2015
8. Budget 2015
9. Questions diverses

1. Compte de Gestion et Compte Administratif 2014 :

Madame Sandra GABARD, vice-présidente, prend la présidence de la séance, hors présence de Monsieur Le Président, sorti de la salle, afin de présenter les comptes de gestion et comptes administratifs concernant le budget du SAEPVV.

Elle assure que les comptes de gestion émis par la Trésorerie de Vermenton et les comptes administratifs émis par le syndicat sont rigoureusement identiques.

Madame Sandra GABARD soumet ces comptes à l'approbation du conseil syndical :

Résultat de fonctionnement

Report de l'année	2013	0.00 €
Recettes réalisées	2014	278 170.77 €
Dépenses réalisées	2014	186 228.41 €

Rslt de fct (002) 2014	=	91 942.36 €
<i>regul 002 de 2013</i>		0
Rst de fct définitif 2015	=	91 942.36 €

Résultat d'investissement

Report de l'année	2013	
Recettes réalisées	2014	59 796.60 €
Dépenses réalisées	2014	31 189.77 €

Solde exécutoire (001)	=	28 606.83 €
<i>regul 001 de 2013</i>		134361.27
Rst de invt définitif 2015	=	162 968.10 €

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte les comptes administratifs et comptes de gestion 2014 avec 7 voix pour et une abstention.

2. Affectation des résultats :

Monsieur le Président du SAEPVV reprend la présidence de la séance.

Le conseil syndical décide, avec 7 voix pour et une abstention, d'affecter les résultats 2014 de la manière suivante :

Proposition affectation Résultat

Résultat de fct 002	=	0.00 €	
Résultat d'invnt 001	=	162 968.10 €	
1068	=	91 942.36 €	149901.79€
regul 1068 de 2014	=	57 959.43 €	

3. Adhésion à e-bourgogne

Le Président du Syndicat expose au Conseil les différents outils qu'E-Bourgogne propose. L'adhésion à e-bourgogne s'élève à 106.00€ Un droit d'entrée de 20.00€ est également demandé avec prorata au mois.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'adhérer au GIP E-Bourgogne et mandate Le Président sur ce dossier.

4. Convention ACTES

Dans un souci d'améliorer les flux entre la Préfecture et le syndicat, il est demandé de privilégier la télétransmission par l'application ACTES concernant tous les actes relevant des domaines suivants :

- commande publique
- domaine et patrimoine
- fonction publique
- institutions et vie politique
- finances locales
- document budgétaires (budget primitif et supplémentaire, décision(s) à modificative(s), compte administratif)

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention et tous documents nécessaires sur ce dossier.

5. Clé Chambersign

Le Président informe le Conseil Syndical qu'il est nécessaire d'avoir une clé cryptographique avec signature électronique pour la dématérialisation avec la Préfecture et la Trésorerie.

Etant donné que la Commune de Vincelles a effectué les démarches et qu'une clé au nom de Michel FOUINAT a été créée, celle-ci est nominative et peut donc être utilisée pour les deux entités.

6. Revalorisation des tarifs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil syndical décide d'appliquer les tarifs

ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Redevance fixe entretien branchement eau	30.00 € /an
Location compteur	6.50 €/an
Location gros compteur	35.00 €/an
Eau le m ³	1.15 €
Redevance fixe entretien branchement assainissement	15.00 €/an
Assainissement le m ³	1.65 €

Seront maintenus au 1^{er} janvier 2015 les tarifs suivants :

Compteur gelé ou détérioré : 100 €

Nouveau branchement : 35 €

Arrêt de contrat et nouveau contrat : 25 €

7. Projet d'investissements 2015

- Plomb : Rue du Moulin à Vincelottes
- Sécurisation du réservoir
- Remise en état de l'assainissement : Route de Bailly

8. Budget 2015

Les comptes s'équilibrent comme suit :

<i>Montant en euros</i>	
Fonctionnement	262 271.00€
Investissement	372 722.00€

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le budget primitif 2015 avec 7 voix pour et une abstention.

9. Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et hors présence de public, la séance est levée à 20h30.